

Association Francophone de Padel

Règlement Interclubs 2025

Version 2 - 21 janvier 2025



WWW.AFPADEL.BE
secretariat@AFPadel.be



SOMMAIRE

1. Règles générales	3
2. Définitions	4
3. Catégories.....	5
4. Formats de rencontre et de jeu :	7
5. Horaires et Calendrier	8
6. Composition des équipes	10
7. Inscriptions des équipes.....	11
8. Tirage au sort des poules et du tour final	12
9. Arbitrage / juge-arbitrage	14
10. Déroulement des rencontres	15
11. Points attribués dans le ranking	17
12. Conditions financières	17
13. Amendes et sanctions	17



1. Règles générales

- 1.1. Les interclubs de padel sont une compétition par équipe organisée par l'AFPadel et destinée aux joueurs affiliés aux clubs membres de l'AFPadel.
- 1.2. Un club qui participe aux interclubs accepte tous les points de règlement décrits dans le présent document.
- 1.3. Chaque club doit disposer d'un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale. Si ce n'est pas le cas, une personne devra être désignée par le club comme responsable des interclubs et sera la personne de contact avec l'AFPadel. Un juge-arbitre (ou un responsable interclubs) doit être présent lors de chaque rencontre.
- 1.4. Le juge-arbitre d'une rencontre peut, en accord avec le présent règlement, prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.5. Les interclubs de padel sont réservés aux joueurs affiliés avec une licence « Joueur » à un club membre de l'AFPadel (sauf dérogation) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.6. L'affiliation individuelle d'un joueur est demandée sur le site de l'AFPadel (www.AFPadel.be). Pour être considérée comme valide, la demande doit être validée par le club avant la rencontre.
- 1.7. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFPadel.
- 1.8. La licence donne accès à toutes les catégories suivant les modalités décrites au point 3 du présent règlement.
- 1.9. Un joueur ne peut participer à la compétition que pour le club qui lui a octroyé sa licence.
- 1.10. La gestion des interclubs est effectuée via le système informatique de la fédération : www.AFPadel.be (Mon AFPadel).
- 1.11. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année suivant la procédure décrite dans le R.O.I. de l'AFPadel.
- 1.12. Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFPadel.
- 1.13. Au niveau de l'organisation des compétitions au sein d'un club, les interclubs sont prioritaires par rapport aux tournois. Les juges-arbitres des tournois doivent tenir compte des jours et horaires des interclubs pour organiser leurs poules et tableau final.
- 1.14. L'âge minimum pour participer aux interclubs seniors est de 12 ans (acquis ou à acquérir) dans l'année d'interclubs concernée.



2. Définitions

- 2.1. La CATEGORIE désigne le niveau de l'interclub.
- 2.2. La condition de participation d'un joueur dans l'une ou l'autre catégorie est déterminée par ses points ELO.

Les points ELO déterminants l'accès d'un joueur à une catégorie sont ceux arrêtés au 06/01/2025, ou ceux reçus lors de l'obtention de son affiliation ou de sa modification de « classement ».

Aucune réévaluation des points ELO d'un joueur ne sera faite après la clôture des inscriptions des équipes, à l'exception des nouveaux affiliés non/mal évalués et des joueurs qui auraient gagnés un nombre de points leur permettant de jouer 2 catégories au-dessus de leur catégorie d'origine ou de la catégorie la plus basse dans laquelle il pouvait s'inscrire au 6/01/2025.

- 2.3. Une « JOURNEE D'INTERCLUBS » reprend l'ensemble des rencontres prévues à une DATE dans le planning. Pour les catégories MD100 et WD50, les matchs se jouant le vendredi sont considérés comme faisant partie de la même « JOURNEE D'INTERCLUBS » que les matchs programmés le samedi pour les MD100 et le dimanche pour les WD50. La « JOURNEE D'INTERCLUBS » d'une rencontre reste donc celle prévue au planning même en cas de remise.



3. Catégories

3.1. Les catégories organisées sont les suivantes : Dames, Messieurs et Jeunes.

3.2. En Messieurs (Senior) :

- MD100
- MD200
- MD300
- MD400
- MD500
- MD700

3.3. En Dames (Senior) :

- WD50
- WD100
- WD200
- WD300
- WD400
- WD500

3.4. Les dames peuvent uniquement jouer dans les catégories hommes mentionnées ci-dessus selon les mêmes conditions particulières mentionnées (POINTS DAMES = POINTS HOMMES).

3.5. En Jeunes :

- YD-12
- YWD-12
- YD-14
- YWD-14
- YD-16
- YWD-16
- YD-18
- YWD-18



3.6. Conditions d'accès aux catégories :

INTERCLUBS					
DAMES	Points de la paire		Conditions individuelles		GENRE
	Min.	Max.	Min.	Max.	
WD50	0	400	0	250	♀
WD100	0	800	0	500	♀
WD200	0	1400	0	800	♀
WD300	800	2200	400	1200	♀
WD400	1200	3000	600	∞	♀
WD500	1600	∞	800	∞	♀

INTERCLUBS					
HOMMES	Points de la paire		Conditions Individuelles		GENRE
	Min.	Max.	Min.	Max.	
MD100	0	800	0	500	♂ ou ♀
MD200	0	1400	0	800	♂ ou ♀
MD300	0	2200	0	1200	♂ ou ♀
MD400	1200	3000	600	1600	♂ ou ♀
MD500	1600	3800	800	2000	♂ ou ♀
MD700	3200	4600	1400	∞	♂ ou ♀

INTERCLUBS					
JEUNES	Points de la paire		Conditions Individuelles		GENRE
	Min.	Max.	Min.	Max.	
YD-12	0	∞	0	∞	♂ ou ♀
YWD-12	0	∞	0	∞	♀
YD-14	0	∞	0	∞	♂ ou ♀
YWD-14	0	∞	0	∞	♀
YD-16	0	∞	0	∞	♂ ou ♀
YWD-16	0	∞	0	∞	♀
YD-18	0	∞	0	∞	♂ ou ♀
YWD-18	0	∞	0	∞	♀



4. Formats de rencontre et de jeu :

- 4.1. Dans les catégories MD et WD, chaque rencontre se déroule en 3 séries de 2 matchs. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match par série de 2 matchs. (Exemple : il ne peut pas jouer à la fois dans les matchs 1 et 2, dans les matchs 3 et 4 ou dans les matchs 5 et 6).
- 4.2. Dans les catégories YD et YWD, chaque rencontre se déroule en 2 séries de 2 matchs. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match par série de 2 matchs. (Exemple : il ne peut pas jouer, à la fois, dans les matchs 1 et 2 ou dans les matchs 3 et 4).
- 4.3. Dans toutes les catégories, les rencontres se déroulent en 1 set jusqu'à 9 jeux (Tie Break en 7 à 8-8). A l'exception des WD400, des WD500 et des MD700 où les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants et super tie-break au 3^{ème} set.
- 4.4. Toutes les compétitions organisées par l'AFPadel se jouent avec égalité et avantages. Le format 'Golden Point' n'est pas appliqué.



5. Horaires et Calendrier

5.1. Horaires des rencontres :

	VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
9h00			MD500 (MD100)	WD100 (MD300)	WD200 (MD400)	WD50 (WD300)
13h00			MD300	WD400 (WD100)	MD700 MD200	WD500 YD/YWD
17h00			MD100 (MD500)	(WD400)	(MD200)	(WD200)
19h00	MD400 (MD100)	WD300 (WD50)				

Les horaires mentionnés en **vert** sont **prioritaires**. Si, en fonction du nombre d'équipes inscrites, ces horaires ne peuvent être respectés, les horaires secondaires (en noir) seront utilisés. **Il faut donc être disponible aux deux (trois) horaires mentionnés.**

Les catégories MD100 et WD50 disposent d'un créneau secondaire le samedi à 9h et le vendredi à 19h00. L'heure de début de rencontre le vendredi peut légèrement varier suivant les spécificités du club visité (fermeture pour 22h00).

5.2 Calendrier des rencontres :

Poules														
Week-end 1			Week-end 2			Week-end 3			Week-end 4			Week-end 5		
Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.
21/3	22/3	23/3	28/3	29/3	30/3	4/4	5/4	6/4	11/4	12/4	13/4	18/4	19/4	20/4

Tour Final														
WE 1			WE 2			réserve	WE 3			WE 4			WE 5	WE 6
Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Je.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Lu.	Sa.
16/5	17/5	18/5	23/5	24/5	25/5	29/5	30/5	31/5	1/6	6/6	7/6	8/6	9/6	14/6

En cas de nécessité (trop grand nombre d'équipes inscrites), des rencontres seront programmées le jeudi 29/05.

Toutes les rencontres de la phase qualificative de poules doivent être clôturées pour le dimanche **20** avril à minuit.

Le tour final débutera, **le week-end des** 16, 17 et 18 mai 2025. Les rencontres seront programmées en fonction du nombre d'équipes engagées.



Les finales de toutes les catégories seront organisées dans un club neutre, à savoir :

SAMEDI 14 JUIN 2025

Club et horaires à déterminer

5.3 En cas de report, les règles suivantes sont d'application :

Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la fédération (secretariat@AFPadeladel.be), et enregistrés dans Mon AFPadel. Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'horaire de départ doit être respecté.

- Tout match terminé est acquis.
- Toute série de 2 matchs en cours doit être terminée avec les mêmes joueurs et selon les mêmes compositions que celles renseignées sur la feuille de match.
- Tout match en cours doit se terminer avec les mêmes joueurs, au point où il a été arrêté.
- Si une série de 2 matchs n'a pas débuté, la feuille de match de cette série peut être complètement ou partiellement changée (dans Mon AFPadel).
- Les joueurs changés peuvent être remplacés par tout joueur, dans le respect des règles du point 3.

En cas de remise, la date de celle-ci doit être programmée au moment où la décision de remettre la rencontre est prise. La date doit être communiquée immédiatement par mail au secrétariat de l'AFPadel et une demande doit être envoyée au capitaine adverse via « Mon AFPadel ».

5.4 Les joueurs participants à une rencontre remise doivent être membre du club au moment de la date originale de la rencontre.

5.5 Le planning des interclubs sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via le site de l'AFPadel. Les résultats et classements seront mis à jour sur « Mon AFPadel ».

5.6 Les horaires et le lieu des rencontres seront disponibles sur le site de la fédération.



6 Composition des équipes

6.1 Tout joueur inscrit sur la liste de force de l'équipe peut participer à la rencontre.

6.2 Chaque club pourra, en cours d'interclubs, faire des ajouts de joueurs. Ceux-ci devront avant de monter sur le terrain :

- Être en ordre d'affiliation licence « Joueur »
- Avoir un nombre de points ELO (la demande de points ELO doit être rentrée à l'AFPadel 48h avant le jour de la rencontre si la personne n'en a pas encore)
- Être en ordre de cotisation dans leur club
- Être inscrits dans l'équipe sur « Mon AFPadel »

6.3 L'ajout du joueur dans le système devra être fait avant le début de la rencontre.

6.4 Ne jamais supprimer un joueur d'une liste de force car il perdrait tous ses points acquis en interclubs.

6.5 Un joueur ne peut pas participer à 2 rencontres la même « Journée d'interclubs » dans la même catégorie. Si une rencontre est reportée, il faut tenir compte de la « Journée d'interclubs » d'origine pour savoir si une personne peut jouer.

6.6 Un joueur peut participer à 2 rencontres la même « Journée d'interclubs », mais dans 2 catégories différentes.

6.7 Un joueur sous certificat médical ne peut participer à aucune compétition durant la période que couvre le certificat médical (tournois, interclubs ou autres).



7 Inscriptions des équipes

7.1 L'inscription des équipes devra se faire entre le 6/01/2025 et le **09/02/2025 à minuit au plus tard.**

7.2 Nombre d'équipes autorisées :

En fonction du nombre de terrains dont il dispose, un club peut inscrire en catégories Senior :

1 terrain :	2 équipes par créneau
2 terrains :	3 équipes par créneau
3 terrains :	4 équipes par créneau
4 terrains :	5 équipes par créneau
5 terrains :	7 équipes par créneau
6 terrains :	8 équipes par créneau
7 terrains :	9 équipes par créneau
8 terrains :	10 équipes par créneau
9 terrains :	11 équipes par créneau
10 terrains et plus :	12 équipes par créneau

Exemple :

Club à 2 terrains qui souhaite inscrire 3 équipes en WD300 et 3 équipes en MD500. Il peut :
Créneau 1 : samedi 09h : 1 équipes en MD500 et 1 WD300
Créneau 2 : samedi 13h : 2 équipes en WD300
Créneau 3 : samedi 17h : 2 équipes en MD500

Suivant le nombre d'équipes inscrites par catégorie et par club, le créneau horaire peut être modifié avec accord des 2 capitaines (le jour reste le même). Exemple : club à 2 terrains ayant 3 équipes dont 2 programmées à 9h à domicile mais n'ayant pas d'équipe prévue à 13h. Une des deux équipes pourra être déplacée à 13h.

Les clubs ne disposant que d'un seul terrain pourront recevoir des rencontres d'Interclubs uniquement pour les créneaux du samedi et du dimanche,
Soit à 9h00 et/ou 16h
Soit à 13h00. Ils peuvent inscrire UNE équipe aux autres créneaux (vendredi 19h, samedi et dimanche à 17h) qui jouera uniquement à l'extérieur.



8 Tirage au sort des poules et du tour final

- 8.1 Une poule d'interclubs compte minimum 3 et maximum 6 équipes. Si une catégorie se compose de 7 équipes, une seule poule de 7 est autorisée.
- 8.2 La composition des poules se fera, dans la mesure du possible, sur une base régionale. Si le nombre d'équipes inscrites par région n'est pas suffisant que pour assurer une répartition régionale, les poules de cette catégorie seront organisées en inter-régions.
- 8.3 Dans la mesure du possible, si 2 équipes d'un même club se retrouvent dans la même poule, elles doivent se rencontrer lors de la 1^{ère} journée d'interclubs.
- 8.4 Il y aura 2 sortants par poule qui disputeront le tour final. Dans le cas d'une catégorie présentant une seule poule de 6 ou de 7 équipes, il y aura 4 sortants.
- 8.5 Les points attribués aux équipes lors des rencontres de poules :
- Victoire = 3 points
 - Égalité = 1 point
 - Défaite = 0 point
- 8.6 Si 2 équipes terminent à égalité de points à la fin de la phase de poules (ou lors d'une rencontre du tableau final), elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe. Si le résultat de la rencontre est une égalité, on départage les équipes de la manière suivante :
- 1) On calcule la différence entre les sets gagnés et les sets perdus. Le super tie-break compte pour un set.
 - 2) Si l'égalité persiste : on calcule la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus. Le super tie-break est comptabilisé 7 jeux à 6 jeux.
 - 3) Si l'égalité persiste, c'est le gagnant du 5^{ème} match qui détermine le vainqueur de la rencontre.
- 8.7 En cas d'égalité de points entre trois équipes (ou plus) en sortie de poule, l'ordre sera établi suivant le calcul qui suit :
- 1) Le calcul de la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
 - 2) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
 - 3) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
 - 4) Si trois équipes (ou plus) sont encore à égalité,



- a. Le(s) calcul(s) est (sont) à nouveau effectué(s) en tenant compte de toutes les rencontres jouées dans la poule et en respectant le même ordre énuméré ci-dessus
 - b. S'il devait encore subsister une égalité, le JA général des interclubs déterminera les deux équipes sortantes par tirage au sort en cas d'égalité pour la 1^{ère} et 2^{ème} place, ou une équipe en cas d'égalité pour la 2^{ème} place.
- 5) Si lors des étapes 1,2,3 et 4 l'égalité se réduit à 2 équipes, c'est la règle de la confrontation directe qui est d'application.

8.8 Les 1^{er} de poules seront placés en priorité sur les places « Bye » du 1^{er} tour du tableau final par tirage au sort. Dans le cas où il y aurait plus d'équipes 1^{ère} de poule que de place « Bye », il pourrait y avoir des équipes 1^{ère} de poule placées au 1^{er} tour du tableau final.

8.9 Club visité/visiteur dans le tableau final : un 1^{er} de poule recevra au 1^{er} tour du tableau final.

Pour les tours suivants, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur.

Les règles de désignation du club receveur sont les suivantes : le nombre de fois qu'une équipe a reçu et a été en déplacement dans le tableau final (l'équipe qui a reçu le moins de fois reçoit). Quand une équipe est bye, elle est considérée comme ayant reçu le match.

8.10

Si les deux équipes ont le même ratio, l'équipe qui reçoit est celle :

- qui provient d'un tour préliminaire (exemple : deux équipes à égalité, l'équipe qui a débuté par un match joué dans le tableau final en 1/16ème reçoit si elle affronte une équipe qui a débuté directement dans le tableau final en 1/8ème de finale)
- qui est placée en haut dans le tableau, (exemple deux équipes à égalité et ayant débuté au même stade de la compétition, c'est l'équipe placée en haut du tableau qui reçoit)

8.11 Si le club qui devait normalement recevoir une rencontre est dans l'incapacité de le faire (nombre max. d'équipes jouant à la maison déjà atteint, tournoi programmé ce WE là, ou autres circonstances transmises au secrétariat de l'AFPadel), la rencontre sera automatiquement programmée dans le club adverse (l'AFPadel ne demandera jamais à un club de devoir louer des terrains dans un autre club pour le bon déroulement d'une rencontre).



9 Arbitrage / juge-arbitrage

9.1 Pour chaque rencontre, le club visité désignera un responsable interclubs. Celui-ci sera obligatoirement présent lors des rencontres et prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play et constructif.

9.2 Une rencontre d'interclubs se joue obligatoirement sur deux terrains. A l'exception :

- Des clubs n'ayant qu'un seul terrain
- Si plusieurs rencontres sont prévues en même temps

9.3 Si le club dispose de 3 terrains et qu'il accueille 2 rencontres en même temps, les matchs doivent se dérouler suivant le tableau ci-dessous :

Rotation	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3
1	Match 1	Match 2	Match 1
2	Match 3	Match 4	Match 2
3	Match 6	Match 3	Match 4
4	Match 5	Match 5	Match 6

Rencontre 1	Rencontre 2
-------------	-------------



10 Déroulement des rencontres

- 10.1 **A destination des clubs** : toutes les rencontres doivent obligatoirement se dérouler sur 2 terrains (sauf pour les clubs à 1 terrain). Sauf dans le cas où la fédération a programmé plus de rencontres que de terrains disponibles. Par exemple 3 rencontres sur 2 terrains, 4 rencontres sur 5...). Dans ce cas, la règle 9.1 sera d'application.
- 10.2 Les joueurs de la 1^{ère} série de matchs doivent être présents minimum 15 minutes avant le début de la rencontre.
- 10.3 Au plus tard 15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines encodent dans « Mon AFPadel », sur la feuille de match de la rencontre en cours, leurs 2 équipes pour la 1^{ère} rotation de 2 matchs. Une fois les équipes encodées, la composition des paires ne peut plus être modifiée (quelle qu'en soit la raison). Cette règle est d'application à chaque encodage d'équipes dans « Mon AFPadel ».
- 10.4 Pour la seconde et/ou la dernière série de matchs, les deux capitaines encodent à chaque fois leurs 2 équipes avant de monter sur le terrain. La composition des équipes est libre, cependant, un joueur ou une joueuse ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire.
- 10.5 Une « série de matchs » est considérée comme débutée une fois les équipes encodées dans « Mon AFPadel ». En cas de blessure d'un joueur pendant l'échauffement, le match est considéré comme perdu.
- 10.6 L'ordre des matchs au sein de chaque série est libre.
- 10.7 Le responsable interclubs (ou JA) du club visité est chargé de contrôler :
- 1°. Que l'encodage des équipes (visitée et visiteuse) sur la feuille de match dans « Mon AFPadel » soit fait avant de débiter la partie, et ce avant chaque série de 2 matchs.
 - 2°. Que les joueurs(ses) sur le terrain soient bien les joueurs(ses) mentionné(e)s sur la feuille de match dans « Mon AFPadel ».
 - 3°. Que l'encodage des résultats soit correct et fait après chaque série de 2 matchs joués.
 - 4°. Que la feuille de match dans « Mon AFPadel » soit signée par les 2 capitaines à la fin de la rencontre d'interclubs.

ATTENTION : si le JA ou responsable interclubs laisse jouer les équipes sans que le travail administratif d'encodage et de vérification préalable ne soit fait, aucune plainte post rencontre ne sera recevable et les résultats sportifs obtenus sur le terrain seront validés.

- 10.8 Si un joueur ne satisfait pas aux conditions de participation de la catégorie concernée par la rencontre, le match est perdu sur un score de forfait 9-0 (ou 6-0 6-0 suivant le format du match). Il faut donc encoder ce score dans la plateforme informatique.
- 10.9 Une paire qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à la paire adverse. Il faut encoder le score dans la plateforme informatique (**pas de retrait, ni de WO**).



- 10.10 Les résultats de la rencontre doivent être encodés le jour même de la rencontre dans le système informatique et au plus tard pour le lundi à minuit. En cas de défaut d'encodage se référer à l'article 13 (Amendes et sanctions) qui prévoit un WO de la rencontre de l'équipe qui reçoit et d'une amende.
- 10.11 En cas de problème informatique, une feuille papier doit être complétée et transmise au responsable IC du club visité. Celui-ci pourra encoder les résultats présents sur la feuille dès le lendemain de la « JOURNÉE D'INTERCLUBS » de la rencontre.
- 10.12 Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.
- 10.13 Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.
- 10.14 Le J-A ou le responsable interclubs peut demander les pièces d'identité des joueurs.
- 10.15 Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFPadel (secretariat@afpadel.be) et l'équipe adverse via « Mon AFPadel ».
- 10.16 Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (terrain inondé, terrain en cours de construction...). Le club de substitution doit se trouver dans un rayon de 20 minutes de trajet du club initial. **Le club visité devra en informer le club visiteur et la fédération.**
- 10.17 En cas d'intempéries annoncées, les capitaines d'équipes feront preuve de « **bonne intelligence** » pour analyser et anticiper la situation pour maintenir, reporter, intervertir, reporter ou déplacer une rencontre. En cas de désaccord, contacter le secrétariat de l'AFPadel qui tranchera la situation.



11 Points attribués dans le ranking

- 11.1 Les points gagnés en interclubs seront comptabilisés pour le ranking Messieurs ou Dames.
- 11.2 Les tableaux de répartition des points gagnés en interclubs est disponible sur la page « Documentation » du site de l'AFPadel.

12 Conditions financières

- 12.1 L'inscription d'une équipe aux interclubs est de **20€**.
- 12.2 Le club visité met à disposition le(s) terrain(s).
- 12.3 Le club visité fournira un tube de balles neuves par match pour les rencontres des catégories WD400, WD500 et MD700. Dans toutes les autres catégories, les équipes visitées fournissent 2 tubes de balles neuves pour l'ensemble des matchs de la rencontre.

13 Amendes et sanctions

- 13.1 Le code de conduite de la FIP est d'application pour toutes les compétitions officielles.
- 13.2 En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des interclubs.
- 13.3 Les amendes sont facturées aux clubs. Nous recommandons à ceux-ci de faire signer un engagement de prise en charge de ces amendes par les joueurs lors de leur inscription en interclubs.
- 13.4 Les clubs pourront transmettre un listing des personnes n'étant pas en ordre de paiement : cotisation, amendes, cours... Ces joueurs seront bloqués par la fédération et ne pourront : changer de club, reprendre une licence, participer aux compétitions de l'AFPadel tant qu'ils ne se seront pas mis en ordre.



13.5 Tableau des amendes et sanctions :

Type d'amende	Amende	Sanction/Résultat
Joueur non affilié à la fédération et aligné en match	100 €	Match perdu sur une score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format de match
Retard d'une équipe < 30 minutes > 30 minutes	50 € Voir amendes pour forfait	Rencontre perdue par forfait 6-0
Nombre de joueurs insuffisant (1 ou 2 absent(e)s)	50 € / match non joué par série	Match perdu sur une score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format de match
Joueur non repris sur la feuille de match	25 € / joueur	Match perdu sur une score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format de match
Non-respect des règles reprises au point 3 (catégories)	150 €	Rencontre perdue par forfait 6-0
Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100 €	Série de 2 matchs perdus sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format de match
Mention fausse sur la feuille de match	100 €	Rencontre perdue par forfait 6-0
Forfait général après établissement du calendrier	300 €	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour une rencontre **	Amende forfaitaire 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h avant Amende additionnelle * au bénéfice du club hôte : (durée de la rencontre = 3 heure) x (coût de la location des terrains)	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour la seconde fois **	Amende forfaitaire 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h avant Amende additionnelle * au bénéfice du club hôte : (durée de la rencontre = 3 heure) x (coût de la location des terrains)	Disqualification pour le reste de la compétition
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	25 € / joueur	
Pas de pièce d'identité	25 €	Le joueur concerné ne peut pas jouer la rencontre
Résultats non encodés dans les délais	50 €	-
Participation à 2 rencontres dans la même catégorie, la même journée	Aucune	Perte de tous les matchs joués par le joueur lors de la journée de compétition sur le score de 9-0

* L'amende additionnelle rétrocédée par l'Association Francophone de Padel au club hôte. Si le club visiteur déclare forfait moins de 48h avant le début de la rencontre, l'amende forfaitaire est majorée d'une amende additionnelle calculée comme suit : [durée estimée de l'interclub] * [cout de la location des terrains]. Si c'est le club hôte qui déclare forfait, l'amende additionnelle n'est pas d'application.



- Le cout de la location du terrain est fixé à 24 euros/heures pour le calcul des amendes additionnelles.
- L'amende est de **108 €** pour les interclubs en set de 9 soit $[4,5] * [24]$
- L'amende est de **216 €** pour les interclubs en 2 sets (avec ST) soit $[9] * [24]$
- L'amende est de 144€ pour les interclubs jeunes en 2 sets (avec ST) soit $[6] * [24]$

**

L'amende forfaitaire et additionnelle sont doublées en cas de forfait pour une finale